



Presidenza Italiana
del Consiglio
dell'Unione Europea



Strasbourg, le 17 octobre 2014

CDL-PI(2014)001syn
Or. fr.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
**LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE D'ITALIE**

4EME ATELIER INTERCULTUREL SUR LA DEMOCRATIE
**« TRANSPARENCE ET ETAT DE DROIT COMME CONDITIONS
PREALABLES AU DEVELOPPEMENT EQUITABLE ET DURABLE »**
ROME, ITALIE
LA FARNESINA, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
Sala delle Conferenze Internazionali
Jeudi 9 Octobre 2014

CARNET DE BORD

La Commission de Venise et le Ministère des Affaires étrangères d'Italie ont organisé conjointement le 4^e atelier interculturel sur la démocratie « Transparence et état de droit comme conditions préalables au développement équitable et durable », le 9 octobre 2014, au Ministère des affaires Etrangères, à Rome, Italie.

La Conférence fut financée par une contribution volontaire italienne pour la coopération avec les pays arabes.

La Commission a commencé le cycle des ateliers interculturels il y a juste deux ans. Les trois premiers ateliers organisés en 2012 et 2013 ont donné l'occasion à des juristes, des politiques et des académiciens de différents pays arabes et à leurs collègues européens d'avoir des échanges productifs sur des sujets tels que les réformes constitutionnelles et leur mise en œuvre ainsi que la liberté d'association et les partis politiques.

Le but de ces événements est d'offrir un espace de rencontres, d'échange d'expériences et de dialogue entre différents experts et acteurs d'Europe et du bassin méditerranéen dans la consolidation et la mise en œuvre de démocraties véritables.

Le 4^{ème} atelier a réuni près de 80 participants comprenant la Secrétaire générale et le Sous-Secrétaire d'Etat du Ministère des Affaires étrangères de l'Italie, des représentants d'Algérie, d'Egypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de l'Autorité Nationale Palestinienne, de Tunisie mais également du Mexique auxquels se sont ajoutés les membres de la Commission de Venise.

L'atelier s'est articulé autour de deux thèmes: la transparence suivie de réflexions sur l'état de droit et le développement équitable et durable.

La transparence fut traitée de manière générale sous l'angle du contrôle démocratique et comme moyen d'intégrer un aspect d'un contrôle public de la régulation gouvernementale furent traités. Au-delà des points communs, l'appréhension et la mise en œuvre de ces concepts et de ces exigences démocratiques sur différents continents furent particulièrement enrichissantes.

Plusieurs rapporteurs se sont attardés plus précisément sur les questions relatives plus spécifiquement à la corruption. Il était particulièrement intéressant de confronter l'utilisation des mesures anti-corruption par différents pays, comme de réfléchir sur le volet économique de la corruption vue comme instrument pour fausser la concurrence, entraver le développement économique et mettre en danger la justice sociale.

Le rapport de la Vice-Présidente de la Commission des Nations-Unies pour le droit commercial international sur l'état de droit et le développement durable offrit une perspective non seulement économique mais essentiellement humaine à la notion de l'état de droit. L'effectivité de la protection des droits économiques et sociaux dans les pays de la rive Sud de la Méditerranée ou de la protection des droits civils et politiques de chaque côté de la méditerranée complétèrent les échanges de vues. Les discussions ont pu relever la convergence des principes et valeurs démocratiques comme l'importance de la dimension culturelle pour traiter de ces questions.

Les rapports de l'atelier interculturel seront disponibles sur le site web de la Commission de Venise (- www.venice.coe.int), à partir du 30 novembre 2014.